



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 6 novembre 2023
 N° 20231106DL55

Conseillers et Quorum :

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Date d'envoi de la convocation : 31/10/2023

Date d'affichage : 31/10/2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET 08120 COMMUNE

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
 Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, Adjointes.
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia
 MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : M. COLLOT Adrien (Pouvoir à Mme MONTAGNÉ Isabelle).

Absents : M. BARTOLO Thibaut, M. BEILLARD Adrien.

Secrétaire de séance : Mme TERRAL Patricia, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint, 10 conseillers sont présents.

Mme Bourdin, adjointe aux finances, expose au conseil : du fait d'une insuffisance de crédit sur l'opération Développement Touristique, nous proposons au conseil de faire un virement de l'opération 326 (Embellissement) à l'opération 324 Développement touristique de 20 000 €.

Il convient d'ouvrir des crédits pour équilibrer cette opération :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D I 21 2158 324	20 000,00	
D I 21 2158 326		20 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votes,

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus du budget 08120 COMMUNE au titre de l'exercice 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patricia TERRAL

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.